

JEAN-PIERRE SUEUR

SENATEUR DU LOIRET

ANCIEN MINISTRE

Communiqué

Projet de loi sur l'immigration : Jean-Pierre SUEUR conteste les « fausses évidences »

M. Jean-Pierre SUEUR, sénateur du Loiret, est intervenu le 7 juin au Sénat sur le projet de loi relatif à l'immigration présenté par M. Nicolas SARKOZY.

Il a dit que sur ce sujet « important et difficile », il fallait « éviter les caricatures et les simplismes ».

Il a contesté sept « fausses évidences » dans le discours et le projet du ministre de l'Intérieur.

En premier lieu, il a dit qu'il était absurde de dire, comme le fait M. SARKOZY: « il y a les partisans de l'immigration zéro, il y a les partisans de l'immigration illimitée ... et nous » : « En ce qui me concerne, je suis contre l'immigration zéro – qui est impossible – et contre l'immigration illimitée. Je suis pour des règles, mais pour des règles justes, équitables et conformes aux valeurs de notre pays. »

En second lieu, il a contesté que l' « immigration choisie soit compatible avec le développement des pays d'Afrique » : « Il y a – a-t-il dit – plus de médecins béninois en France qu'au Bénin. Ne jouons pas sur les mots : l'immigration consiste à choisir les élites des pays d'origine. Or, on va – dans le même temps – récuser les élites, par exemple les médecins béninois, en vertu de l'idée que nous nous faisons des intérêts du pays d'origine ... On est en pleine contradiction ! Où un tel système marche-t-il dans le monde ? »

En troisième lieu, « on nous annonce qu'on va « sélectionner les bons étudiants et les bons chercheurs. Mais la réalité c'est que de nombreux étudiants de multiples pays – je le vois en Tunisie – éprouvent aujourd'hui de grandes difficultés pour obtenir un visa afin de venir faire leurs études en France, sans compter les autres formalités. C'est souvent un vrai parcours du combattant. Cela n'est pas bon pour l'image et le rayonnement de la France. D'autre part quels sont les « bons étudiants » pour le pays d'origine ? A quel niveau ? Qui en juge ? La réalité, c'est aussi que, compte tenu de ces

15, Rue de Vaugirard – 75291 Paris Cedex 06 - Telephone : $01\ 42\ 34\ 24\ 60$ - Telecopie : $01\ 42\ 34\ 42\ 69$ E-mail : jp.sueur@senat.fr

1 bis, rue Croix de Malte -45000 ORLEANS - Telephone : $02\ 38\ 54\ 20\ 01$ - Telecopie : $02\ 38\ 54\ 20\ 05$ E-mail : sueur.jp@wanadoo.fr



difficultés, nombre d'étudiants, d'universitaires, de chercheurs en thèse et de post-doctorants s'orientent vers d'autres pays que le France. La réponse, il aurait fallu – il faudrait – la donner dans le cadre des budgets de la recherche et de l'enseignement supérieur, qui ne prévoient pas un nombre suffisant de postes d'accueil – loin s'en faut! »

Quatrième fausse évidence : il faudrait « préférer l'immigration choisie à l'immigration subie » : « Certes ! Mais comme on assimile l' « immigration subie » à l'immigration familiale, en quoi cela est-il compatible avec notre politique familiale ? Qui parmi nous accepterait les si longues limitations pour vivre avec ses enfants ou son conjoint ? Quant à l'obligation de parler la langue française, accepterons-nous la réciprocité pour les ingénieurs français qui vont travailler en Inde ou en Chine ? »

Cinquième fausse évidence : on nous dit qu'on va « sortir des situations inextricables »: «Or, la vérité c'est que depuis que M. SARKOZY est ministre de l'intérieur, de nombreuses personnes restent en situation irrégulière, parce que le droit d'asile et le droit au séjour sont difficiles à obtenir et parce que – en dépit des déclarations –, si on excepte la situation particulière des DOM-TOM, les taux des reconduites à la frontière n'ont pas sensiblement évolué. Résultat : de nombreuses personnes (par exemple des mamans avec leurs enfants) se retrouvent dans des impasses, logées par des préfectures ou la Croix Rouge dans des hôtels, sans possibilité de travailler, même si elles ont des promesses d'embauche, ni de payer leur loyer. Il serait assurément plus positif de les aider à sortir de cette impasse en traitant leur situation avec réalisme et humanité. Pour ce qui est des enfants scolarisés en France, j'ai enregistré avec satisfaction l'annonce faite hier par M. SARKOZY. Mais, je ne comprends vraiment pas pourquoi le cabinet du ministre annonce que cela ne concernera qu'entre 700 et 800 enfants. Si l'on annonce qu'il y aura un examen au cas par cas, on ne peut pas présumer du nombre d'enfants qui seront concernés!»

Sixième fausse évidence : « on va mieux gérer le droit d'asile » : « Nous persistons à penser que la loi de 2003 crée, à cet égard, beaucoup de problèmes, en particulier avec l'introduction de la notion de « pays d'origine sûr » dont je pense qu'elle est contraire à l'esprit de la Convention de Genève de 1951. »

Septième fausse évidence : on nous annonce qu'on va simplifier le droit. « Or, les magistrats des tribunaux administratifs disent aujourd'hui même leur inquiétude sur le fait qu'il est prévu de ne plus juger collégialement ce qu'il est nécessaire de juger collégialement. Il est apparu hier que le maître mot du rapport du rapport parlementaire sur Outreau était : « collégialité ». Craignons, dans ces conditions, qu'après le sinistre de la justice judiciaire que fut Outreau, on connaisse un sinistre de la justice administrative. »